

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2016

ACTION DE GROUPE ET ORGANISATION JUDICIAIRE - (N° 3204)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL324

présenté par

M. Clément, rapporteur et M. Le Bouillonnet, rapporteur

ARTICLE 47

A l'alinéa 48, supprimer les mots :

« au moins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.